



Le Guide des aides en Nouvelle-Aquitaine

AIDES

Aide au conseil tourisme

Publics concernés

Association , Collectivité territoriale , Entreprise , Établissement public

Domaines secondaires

Tourisme , Économies d'énergie , Performance et compétitivité

Cette aide vise à accompagner l'expertise préalable à la création, au développement ou à la transmission d'activités touristiques. Il s'agit de soutenir les projets d'aide au conseil, d'études préalables et d'aide à l'émergence et à la faisabilité des projets.

Objectifs

Accompagner l'expertise préalable à la création, au développement ou à la transmission d'activités touristiques.

Bénéficiaires

Entreprises
Maîtres d'ouvrage publics
Syndicats professionnels
Associations

Les SCI, entreprises individuelles, auto-entreprises et indivisions sont inéligibles.

Montant

Intervention :

Taux d'intervention : 50 % maximum
Plafond de dépenses : 30 000€ HT (ou TTC s'il n'y a pas récupération de la TVA)
pour les acteurs privés et à 100 000€ HT pour les maîtres d'ouvrage publics

Aide minimale : 2 000 €

Dépenses éligibles :

Frais d'études de faisabilité, de marché, économiques, juridiques, de définition d'organisation ou de gouvernance, de conception architecturale et les études spéciales ou de positionnement d'un équipement...

Dépenses inéligibles :

études d'impact, environnementales, installations classées, d'urbanisme, d'inventaire, étude sans lien avec les investissements pouvant être accompagnés par la suite

Critères de sélection

Les études et expertises préalables devront s'inscrire dans les natures d'investissements accompagnés dans le cadre de ce règlement d'intervention.

Comment faire ma demande ?

Si vous remplissez les critères énoncés ci-dessus, merci de compléter le formulaire de contact ci-dessous ou d'envoyer un mail à l'adresse tourisme@nouvelle-aquitaine.fr en apportant des éléments de présentation de votre projet et vos coordonnées.

La Direction du Tourisme prendra ensuite contact avec vous pour vérifier l'éligibilité de votre projet avant tout dépôt de demande de subvention.

Correspondants

Service Relation aux Usagers

05 49 38 49 38

Du lundi au vendredi de 9h à 18h sans interruption